

PUBLICATION LE 08 avril 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**SYNDICAT MIXTE DE BESANÇON ET DE SA
RÉGION POUR LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS**M. Cyril DEVESA - Président
4 Rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON
Tél : 03 81 87 89 40
SIRET 25250824700019

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Environnement ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.**Objet** **CREATION D'UN ECOCENTRE SUR LA COMMUNE D'ORNANS (25) -
RELANCE DU LOT N°3 ELECTRICITE****Référence** 25-17**Type de marché** Travaux**Mode** Procédure adaptée ouverte**Code NUTS** FRC21**Lieu d'exécution
principal** Chemin du Gradion
25290 ORNANS**Durée** 6 mois**Code CPV principal** **45310000** - Travaux d'équipement électrique**Forme**

Les variantes sont refusées

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des
critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation,
lettre d'invitation ou document descriptif).**Renseignements****administratifs**
SYBERT
contact@sybert.fr**Offres**Remise des offres le **06/05/25 à 12h00** au plus tard.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **3 mois** , à compter de la date limite de réception des
offres.**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- référé pré-contractuel (art L.551-1 et suivants du CJA pour les pouvoirs adjudicateurs et L551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- référé contractuel (art L551.13 et suivants du CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA

- recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn et Garonne) qui peut être exercé par les Tiers au contrat, sans considération de leur qualité dans les 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le 08/04/25 à la publication